



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ D'ACQUISITION DE DVD ET  
BLU-RAY POUR LE RESEAU DES  
MEDIATHEQUES, PASSE AVEC L'ASSOCIATION  
ADAV**

**DÉCISION N° DM-25-274  
EN DATE DU 08 AOUT 2025**

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-489 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 02 juin 2025 relatif à l'acquisition de DVD et Blu-ray pour le réseau des médiathèques ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'association ADAV jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association ADAV, sise 41 rue des Envierges – 75020 Paris, représentée par Madame Cécile TEXIER, Directrice Générale, le marché d'acquisition de DVD et blu-ray pour le réseau des médiathèques.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par émission de bons de commande avec un montant maximum annuel s'élevant à 25 000,00 € HT (30 000,00 € TTC).

L'accord-cadre est traité à prix unitaires sur la base du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois tacitement pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250808-lmc1H13382H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/08/2025  
Date de Publication : 08/08/2025

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250808-Imc1H13382H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/08/2025  
Date de Publication : 08/08/2025